Date de révision: 08 May 2020 Numéro de révision: 4.00

Page 1 de 18

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

RUBRIQUE 1

IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

Cette FDS est conforme aux réglementations françaises à la date de révision ci-dessus.

1.1. IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

Nom du produit: DEGFROID

Description du produit: Hydrocarbures désaromatisés

Nom d'enregistrement:

Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques

Numéro d'identification: (EC #)918-481-9

Numéro d'enregistrement:

01-2119457273-39

1.2. UTILISATIONS IDENTIFIEES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE ET UTILISATIONS

DECONSEILLEES

Emploi prévu: Solvant

Usages identifiés:

Fabrication de la substance

Distribution de la substance

Formulation et (re)conditionnement de substances et mélanges

Utilisation dans les revêtements et peintures - Industriel

Utilisation dans les agents de nettoyage - Industriel

Utilisation dans les opérations de production et de forage sur les champs pétroliers - Industriel

Lubrifiants - Industriel

Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage - Industriel

Utilisation en tant que liants et agents de décoffrage - Industriel

Utilisation en tant que carburant - Industriel

Fluides fonctionnels - Industriel

Utilisation en laboratoires - Industriel

Traitement de polymères - Industriel

Produits chimiques de traitement de l'eau - Industriel

Produits chimiques - industrie minière

Utilisation dans les revêtements et peintures - Professionnel

Utilisation dans les agents de nettoyage - Professionnel

Utilisation dans les opérations de production et de forage sur les champs pétroliers - Professionnel

Lubrifiants - Professionnel (faible rejet)

Lubrifiants - Professionnel (rejet élevé)

Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage - Professionnel

Utilisation en tant que liants et agents de décoffrage - Professionnel

Utilisation en tant que carburant - Professionnel

Date de révision: 08 May 2020 Numéro de révision: 4.00

Page 2 de 18

Fluides fonctionnels - Professionnel

Applications pour dégivrage et antigel - Professionnel

Applications routières et de construction Utilisation en laboratoires - Professionnel Fabrication et utilisation d'explosifs Traitement de polymères - Professionnel

Produits chimiques de traitement de l'eau - Professionnel

Utilisation dans les revêtements et peintures - Consommateur

Utilisation dans les agents de nettoyage - Consommateur

Lubrifiants - Consommateur (faible rejet) Lubrifiants - Consommateur (rejet élevé)

Utilisation en tant que carburant - Consommateur

Fluides fonctionnels - Consommateur

Utilisations pour produits cosmétiques/de soin corporel, parfums et produits parfumés - Consommateurs

Voir en rubrique 16 la liste des descripteurs d'usage REACH pour les usages identifiés ci-dessus.

Usages déconseillés: Les usages identifiés ci-dessus sont spécifiques au client à qui cette Fiche de Données de Sécurité est destinée et sont des usages pour lesquels les informations figurant dans cette Fiche de Données de Sécurité sont applicables. D'autres usages peuvent être supportés/enregistrés pour ce produit. Ce produit n'est pas recommandé pour aucun usage industriel, professionnel ou consommateur autre que ceux qui sont supportés/enregistrés.

1.3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Fournisseur: GMI

21 rue de l'Orgeval Téléphone : +33 1 64 03 50 50 77120 COULOMMIERS France

N° du fournisseur (standard): +33 1 64 03 50 50
Courriel: reglementation@gmisa.fr

1.4. NUMERO D'APPEL D'URGENCE

N° de téléphone en cas d'urgence (24h/24): (+33)1 4542 5959 (ORFILA)

Centre antipoison:

RUBRIQUE 2

IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité par aspiration: Catégorie 1.

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

2.2. ELEMENTS D'ETIQUETAGE

Eléments d'étiquetage selon le Règlement (CE) N° 1272/2008

Date de révision: 08 May 2020 Numéro de révision: 4.00

Page 3 de 18

Pictogrammes:



Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger :

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence :

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P280: porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P301 + P310: EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P331 : ne PAS faire vomir. P332 + P313: En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P370 + P378: en cas d'incendie: utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, un agent chimique sec ou du dioxyde de carbone (CO2) pour l'extinction.

P403 : stocker dans un endroit bien ventilé. P405 : garder sous clef.

P501: Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales.

Contient: Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques

2.3. AUTRES DANGERS

Dangers physiques / chimiques:

Le produit peut accumuler des charges statiques susceptibles de provoquer une ignition. Le produit peut dégager des vapeurs qui forment rapidement des mélanges inflammables. L'accumulation de vapeur peut flasher ou exploser en cas d'ignition. Combustible.

Dangers sur la santé:

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Légèrement irritant pour la peau. Peut être irritant pour les yeux, le nez, la gorge et les poumons.

Dangers pour l'environnement:

Pas de danger significatif. Le produit ne satisfait pas aux critères PBT ou vPvB conformément à l'Annexe XIII de REACH.

RUBRIQUE 3

COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1. SUBSTANCES

Ce produit est défini comme une substance.

Substance(s) dangereuse(s) reportable(s) satisfaisant aux critères de classification et/ou avec valeur limite

Date de révision: 08 May 2020 Numéro de révision: 4.00

Page 4 de 18

d'exposition (VLE).

Nom	CAS#	CE#	Enregistrement #	Concentration *	Classification SGH/CLP
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques		918-481-9	01-2119457273-39	100 %	[Flam. Liq. 4 H227], Asp. Tox. 1 H304, EUH066, [Skin Irrit. 3 H316]

Remarque : Toute classification entre parenthèses est un module SGH qui n'a pas été adopté par l'UE dans le règlement CLP (n° 1272/2008) et n'est par conséquent pas applicable dans l'UE ni dans des pays hors UE qui ont appliqué le règlement CLP; elle est présentée à titre informatif uniquement.

Note: toute entrée dans la colonne EC# commençant par le nombre "9" est un numéro de liste provisoire délivré par l'ECHA dans l'attente de la publication d'un numéro d'inventaire CE officiel pour la substance. Voir en rubrique 15 pour une information complémentaire quant au numéro CAS pour la substance.

Remarque: Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions de danger.

3.2. MELANGES Non Applicable. Ce produit est réglementé en tant que substance.

RUBRIQUE 4

PREMIERS SECOURS

4.1. DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

INHALATION

Eloigner la personne touchée de la zone d'exposition. Les personnes portant assistance doivent éviter de s'exposer elles-mêmes ou d'exposer d'autres personnes. Employer une protection respiratoire adaptée. En cas d'irritation respiratoire, vertige, nausée ou perte de conscience, obtenir immédiatement une assistance médicale. En cas d'interruption de la respiration, employer un dispositif mécanique d'assistance respiratoire ou pratiquer le bouche-à-bouche.

CONTACT CUTANE

Laver les zones de contact à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer abondamment à l'eau. En cas d'irritation, obtenir une assistance médicale.

INGESTION

Obtenir des soins médicaux immédiats. Ne pas provoquer de vomissement.

4.2. PRINCIPAUX SYMPTOMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFERES

Pas de symptômes ni d'effets significatifs.

4.3. INDICATION DES EVENTUELS SOINS MEDICAUX IMMEDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NECESSAIRES

En cas d'ingestion, le produit peut être aspiré dans les poumons et causer une pneumonie d'origine chimique.

^{*} Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le produit est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique. Les valeurs de concentration peuvent varier.

Date de révision: 08 May 2020 Numéro de révision: 4.00

Page 5 de 18

Traiter en conséquence.

RUBRIQUE 5

MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. MOYENS D'EXTINCTION

Moyens d'extinction appropriés: Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone (CO2) pour éteindre les flammes.

Moyens d'extinction inappropriés: Jets d'eau directs.

5.2. DANGERS PARTICULIERS RESULTANT DE LA SUBSTANCE ET DU MELANGE

Produits de combustion dangereux: Sous-produits de combustion incomplète, Oxydes de carbone, Fumée et vapeurs

5.3. CONSEILS AUX POMPIERS

Instructions de lutte contre l'incendie: Evacuer la zone. Empêcher l'écoulement des produits de lutte contre l'incendie vers les circuits d'eau potable et les égoûts. Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard et dans les espaces confinés un appareil respiratoire individuel (ARI). Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les surfaces exposées au feu et pour protéger le personnel.

Dangers inhabituels d'incendie: Combustible. Produit dangereux. Les pompiers doivent envisager l'utilisation des équipements de protection indiqués à la rubrique 8.

PROPRIETES D'INFLAMMABILITE

Point d'éclair [Méthode]: 65°C (149°F) [ASTM D-93]

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité (Pourcentage volumique approximatif dans l'air): UEL:

6.0 LEL: 0.6 [Extrapolé]

Température d'auto-inflammation: 233°C (451°F) [ASTM E659]

RUBRIQUE 6	MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT
	ACCIDENTEL

6.1. PRECAUTIONS INDIVIDUELLES, EQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCEDURES D'URGENCE

PROCEDURES DE NOTIFICATION

En cas de déversement ou de dispersion accidentelle, informer les autorités compétentes conformément aux réglementations en vigueur.

MESURES DE PROTECTION

Eviter le contact avec le produit déversé. Avertir ou évacuer les résidants des zones avoisinantes et sous le vent si la toxicité ou l'inflammabilité du produit l'impose. Voir les mesures de lutte contre l'incendie à la rubrique 5. Se reporter à la rubrique Identification des dangers pour les dangers. Se reporter à la rubrique 4 pour les mesures de premiers secours. Se reporter à la rubrique 8 pour les exigences minimales en matière d'équipement de protection individuelle. Des mesures de protection supplémentaires peuvent être nécessaires, en fonction de circonstances spécifiques et/ou du jugement autorisé des secouristes.

Pour les secouristes : Protection respiratoire: on peut employer un équipement de protection respiratoire

Date de révision: 08 May 2020 Numéro de révision: 4.00

Page 6 de 18

demi-visage ou intégral à filtre(s) pour vapeurs organiques et, si applicable, un appareil H2S ou bien un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) en fonction de l'importance du déversement et du niveau d'exposition potentiel. S'il n'est pas possible de caractériser complètement l'exposition ou si une atmosphère déficiente en oxygène est possible ou anticipée, le port d'un APRA est recommandé. Le port de gants de travail résistants aux hydrocarbures aromatiques est recommandé. Remarque: les gants en polyacétate de vinyle (PVA) ne résistent pas à l'eau et ne conviennent pas pour des situations d'urgence. Des lunettes de protection contre les produits chimiques sont recommandées si des projections ou un contact avec les yeux sont possibles. Petits déversements : des vêtements de travail normaux antistatiques sont généralement adaptés. Déversements importants : il est recommandé d'utiliser une combinaison intégrale résistante aux produits chimiques et antistatique.

6.2. PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Déversements importants : Endiguer à bonne distance du déversement en vue d'une récupération et d'une élimination ultérieures. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, égoûts, sous-sols ou espaces clos.

6.3. METHODES ET MATERIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

Déversement terrestre: Eliminer toutes les sources d'ignition (ne pas fumer, pas de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas marcher dans le produit deversé, ni le toucher. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, égoûts, sous-sols ou espaces clos. Une mousse rabattant les vapeurs peut être utilisée pour les réduire. Utiliser des outils propres ne produisant pas d'étincelles pour recueillir le produit absorbé. Absorber ou couvrir de terre sèche, sable ou un autre matériau non combustible et transférer dans des conteneurs. Déversements importants : la pulvérisation d'eau peut abattre les vapeurs mais risque de ne pas empêcher l'inflammation dans les espaces clos. Recueillir par pompage ou avec un absorbant adapté.

Déversement dans l'eau: Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Avertir les autres navires. Eliminer de la surface par écrémage ou à l'aide d'absorbants appropriés. Demander conseil à un spécialiste avant d'utiliser des agents dispersants.

Les recommandations concernant les déversements terrestres et dans l'eau sont basées sur le scénario de déversement le plus probable pour ce produit ; toutefois, les conditions géographiques, le vent, la température (et dans le cas d'un déversement dans l'eau) le courant et la direction du courant ainsi que la vitesse peuvent grandement influer les actions appropriées à entreprendre. Pour cette raison, les experts locaux doivent être consultés. Note : Les réglementations locales peuvent prescrire ou limiter les actions à entreprendre.

6.4. REFERENCE A D'AUTRES SECTIONS

Voir rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7

MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. PRECAUTIONS A PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

Eviter le contact avec la peau. Empêcher les petits déversements et les fuites pour éviter les glissades. Le produit peut accumuler des charges statiques susceptibles de provoquer une étincelle électrique (source d'ignition). Lorsque le produit est manipulé en vrac, une étincelle électrique est susceptible d'enflammer toute vapeur inflammable provenant des liquides ou des résidus pouvant être présents (par exemple, durant les opérations de connexion/déconnexion au chargement). Appliquer des procédures de mise à la terre appropriées. Cependant, la mise à la terre peut ne pas éliminer le risque d'accumulation d'électricité statique. Consulter les normes locales applicables à titre de conseil. D'autres références utiles sont American Petroleum Institute 2003 (Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning and Stray Currents) ou National Fire Protection Agency 77 (Recommended Practice on Static Electricity) ou CENELEC CLC/TR 50404

Date de révision: 08 May 2020 Numéro de révision: 4.00

Page 7 de 18

(Electrostatique - Code de bonne pratique pour la prévention des risques dûs à l'électricité statique)

Température de chargement/déchargement: [Ambiante]

Température de transport: [Ambiante]

Accumulateur de charges statiques: Ce produit accumule l'électricité statique.

Un liquide est typiquement considéré comme non-conducteur, accumulateur d'électricité statique si sa conductivité est inférieure à 100 pS/m (100x10E-12 Siemens par mètre) et comme semi-conducteur, accumulateur d'électricité statique si sa conductivité est inférieure à 10,000 pS/m. Qu'un liquide soit non-conducteur ou semi-conducteur, les précautions sont identiques. Un certain nombre de facteurs, par exemple la température du liquide, la présence de contaminants, d'additifs antistatiques et la filtration peuvent considérablement influer sur la conductivité de ce liquide.

7.2. CONDITIONS NECESSAIRES POUR ASSURER LA SECURITE DU STOCKAGE, TENANT COMPTE D'EVENTUELLES INCOMPATIBILITES

Le type de conteneur utilisé pour stocker le produit peut avoir un effet sur l'accumulation statique et la dissipation. Garder le conteneur fermé. Manipuler les récipients avec précaution. Ouvrir lentement pour contrôler une décompression éventuelle. Entreposer dans un endroit frais et bien ventilé. Les conteneurs de stockage doivent être mis à la terre. Les conteneurs de stockage fixes, récipients de transfert et l'équipement associé doivent être mis à la terre pour éviter l'accumulation d'électricité statique.

Température de stockage: [Ambiante]

Pression de stockage: [Ambiante]

Récipients/emballages adaptés: Camions-citernes; Fûts; Péniches; Wagons-citernes; Wagons-citernes **Matériaux et revêtements adaptés (Compatibilité Chimique):** Acier au carbone; Acier inoxydable;

Polyester; Téflon; Polyéthylène; Polypropylène

Matériaux et revêtements non adaptés: Caoutchouc Butyl; Caoutchouc Naturel; Ethylène-propylène-diène

monomère (EPDM); Polystyrène

7.3. UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIERE(S)

La rubrique 1 informe sur les utilisations identifiées Aucuns conseils disponibles spécifiques à l'industrie ou à un secteur d'activité

RUBRIQUE 8

CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. PARAMETRES DE CONTROLE

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION

Valeurs limites d'exposition (Note : les valeurs limites d'exposition ne sont pas additives)

Nom de la substance	Forme	Limite / Standard			Remarque	Source
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes,	Vapeur.	VME	1200	184 ppm	Total des	ExxonMobi
isoalcanes, cycliques, < 2%		(calcul	mg/m3		hydrocarb	1
aromatiques		réciproque			ures	
)				

Note : Des renseignements sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenus auprès des

Date de révision: 08 May 2020 Numéro de révision: 4.00

Page 8 de 18

agences ou instituts suivants :

INRS

DOSE DERIVEE SANS EFFET (DNEL)/DOSE DERIVEE D'EFFET MINIMAL (DMEL)

Travailleur

Nom de la substance	Cutané	Inhalation
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes,	NA	NA
isoalcanes, cycliques, < 2%		
aromatiques		

Consommateur

Nom de la substance	Cutané	Inhalation	Voie orale
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes,	NA	NA	NA
isoalcanes, cycliques, < 2%			
aromatiques			

Remarque : la dose dérivée sans effet (DNEL) est une dose d'exposition estimée sûre, dérivée des données de toxicité conformément aux guides spécifiques du règlement européen REACH. La DNEL peut être différente de la valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP) du même produit chimique. Les VLEP peuvent être recommandées par une entreprise, un organisme gouvernemental ou une organisation experte, comme le Comité scientifique en matière de limites d'exposition professionnelle à des agents chimiques (CSLEP) ou l'American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels, ACGIH). Les VLEP sont considérées comme des niveaux d'exposition sûrs pour un travailleur type dans un environnement professionnel, sur une durée de travail quotidienne de 8 heures et hebdomadaire de 40 heures, et sont données sous forme d'une moyenne pondérée en temps (TWA) ou d'une limite d'exposition à court terme de 15 minutes (STEL). Bien que les VLEP soient également considérées comme protégeant la santé, elles sont obtenues selon un processus différent de celui préconisé dans REACH.

CONCENTRATION PREDITE SANS EFFET (PNEC)

•	 	Aqua (rejet intermittent)	Station de traitemen t des eaux usées	Sédiment	Sol	Voie orale (empoisonnem ent secondaire)
Hydrocarbures, C10- C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	NA	NA	NA	NA	NA	NA

Pour les hydrocarbures UVCB, aucune valeur unique de PNEC n'est identifiée pour la substance ou n'est utilisée dans des calculs d'évaluation de risques. Par conséquent, aucune valeur de PNEC n'est divulguée dans le tableau ci-dessus. Pour de plus amples informations, veuillez contacter GMI.

8.2. CONTROLES DE L'EXPOSITION

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE

Date de révision: 08 May 2020 Numéro de révision: 4.00

Page 9 de 18

Le niveau de protection et les types de contrôle nécessaires varieront selon les conditions d'exposition potentielles. Mesures de contrôle à envisager:

Utilisation d'une ventilation suffisante afin que les limites d'exposition ne soient pas dépassées. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

PROTECTION INDIVIDUELLE

Les choix des équipements de protection individuelle dépendent des conditions d'exposition potentielles, notamment en fonction de l'application, des pratiques de manipulation, de la concentration et de la ventilation. Les renseignements ci-dessous relatifs au choix des équipements de protection sont basés sur l'utilisation normale prévue de ce produit.

Protection respiratoire: Si les mesures techniques ne permettent pas de maintenir les concentrations de contaminants présents dans l'air à un niveau adéquat pour protéger la santé des travailleurs, le port d'un appareil respiratoire agréé peut s'avérer nécessaire. Le choix de l'appareil respiratoire, son utilisation et son entretien doivent être en conformité avec les recommandations réglementaires lorsqu'elles sont applicables. Les types d'appareils respiratoires à envisager sont :

Demi-masque respiratoire à élément filtrant Matériel à filtre de type A., Les normes du Comité Européen de Normalisation (CEN) EN 136, 140 et 405 fournissent des recommandations sur les masques respiratoires et les normes EN 143 et 149 sur les filtres.

En présence de concentrations élevées dans l'air, utiliser un appareil respiratoire autonome agréé. Les appareils respiratoires à bouteille destinés à l'évacuation peuvent être indiqués lorsque les niveaux d'oxygène sont trop faibles, les niveaux de détection des gaz/vapeur sont bas ou si la capacité des filtres purificateurs d'air peut être dépassée.

Protection des mains: Tout renseignement spécifique sur les gants est fourni sur la base des publications existantes et des données fournies par les fabricants de gants. L'adaptation des gants et leur durée maximale d'utilisation diffèreront selon les conditions spécifiques d'utilisation. Obtenir l'avis du fabricant de gants quant au choix des gants et à leur durée d'usage pour vos conditions d'utilisation. Contrôler et remplacer les gants endommagés. Les types de gants à envisager pour ce produit sont notamment:

Le port de gants de protection chimique est conseillé. En cas de risque de contact avec les avantbras, porter des gants à manchette. Nitrile, épaisseur minimum de 0.38 mm ou une barrière de protection comparable avec un niveau de performance élevé pour des conditions d'utilisation continue, une durée de 480 minutes minimum de perméabilité conformément aux normes CEN EN 420 et EN 374.

Protection des yeux: Lorsque le contact avec le produit est possible, le port de lunettes de sécurité à écrans latéraux est recommandé.

Protection de la peau et du corps: Tout renseignement spécifique sur les vêtements est fourni sur la base des publications existantes et des données fournies par les fabricants de vêtements. Les types de tenues à envisager pour ce produit sont notamment:

Le port d'une tenue résistant aux produits chimiques et aux produits pétroliers est recommandé.

Mesures d'hygiène spécifiques: Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les vêtements et les chaussures contaminées qui ne peuvent pas être nettoyées. Pratiquer un bon nettoyage.

Date de révision: 08 May 2020 Numéro de révision: 4.00

Page 10 de 18

Pour un résumé des mesures de gestion des risques à travers toutes les utilisations identifiées, voir l'Annexe.

CONTROLES D'ORDRE ENVIRONNEMENTAL

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol. Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.

RUBRIQUE 9

PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Les propriétés physiques et chimiques sont fournies pour des considérations de sécurité, santé et environnement uniquement et sont susceptibles de ne pas totalement décrire les spécifications du produit. Pour de plus amples informations, consulter le fournisseur.

9.1. INFORMATIONS SUR LES PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES

Etat physique: liquide
Forme: Transparent
Couleur: Incolore
Odeur: Léger

Seuil olfactif: Aucune donnée disponible

pH: Techniquement non réalisable

Point de fusion: Techniquement non réalisable **Point de congélation:** Aucune donnée disponible

Point initial d'ébullition / et intervalle d'ébullition: 184°C (363°F) - 214°C (417°F) [ASTM D86]

Point d'éclair [Méthode]: 65°C (149°F) [ASTM D-93]

Taux d'évaporation (Acétate de n-butyle = 1): 0.05 [Méthode interne]

Inflammabilité (solide, gaz): Techniquement non réalisable

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité (Pourcentage volumique approximatif dans l'air): UEL:

6.0 LEL: 0.6 [Extrapolé]

Tension de vapeur: 0.05 kPa (0.38 mm Hg) à 20°C [Calculé]

Densité de vapeur (air = 1): 5.5 à 101 kPa [Méthode interne]

Densité (à 15 °C): 0.79 [Par rapport à l'eau] [Calculé]

Solubilité(s): eau Négligeable

Coefficient de partage (n-octanol/eau): > 4 [Estimation]

Température d'auto-inflammation: 233°C (451°F) [ASTM E659]

Température de décomposition: Aucune donnée disponible

Viscosité: 1.3 cSt (1.3 mm2/sec) à 40°C | 1.7 cSt (1.7 mm2/sec) à 20°C [Calculé]

Propriétés explosives: Aucun **Propriétés oxydantes**: Aucun

9.2. AUTRES INFORMATIONS

Masse volumique (à 15 °C): 790 kg/m3 (6.59 lbs/gal, 0.79 kg/dm3) [ISO 12185]

Point d'écoulement: -54°C (-65°F) [ASTM D5950]

Poids moléculaire: 160 G/MOLE [Calculé]

Hygroscopique: No

Coefficient de dilatation thermique: 0.00093 par °C [Calculé]

Date de révision: 08 May 2020 Numéro de révision: 4.00

Page 11 de 18

RUBRIQUE 10 STABILITE ET REACTIVITE

10.1. REACTIVITE: Voir sous-rubriques ci-dessous.

10.2. STABILITE CHIMIQUE: Le produit est stable dans les conditions normales.

10.3. POSSIBILITE DE REACTIONS DANGEREUSES: Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. CONDITIONS A EVITER: Eviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et autres sources d'ignition.

10.5. MATIERES INCOMPATIBLES: Oxydants forts

10.6. PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX: Produit ne se décomposant pas à température ambiante.

RUBRIQUE 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

<u>Classe de danger</u>	<u>Conclusion / Remarques</u>		
Inhalation			
Toxicité aiguë: (Rat) 4 heure(s) CL50 > 5000 mg/m3 (Vapeur) Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.	Faiblement toxique. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 403		
Irritation: Aucune donnée de référence pour ce produit.	Danger négligeable aux températures ambiantes/normales de manutention.		
Ingestion			
Toxicité aiguë (Rat): DL50 > 5000 mg/kg Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.	Faiblement toxique. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 401		
PEAU			
Toxicité aiguë (Lapin): DL50 > 5000 mg/kg Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification. Corrosion cutanée/Irritation: Données	Faiblement toxique. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 402 Légèrement irritant pour la peau en cas d'exposition prolongée.		
disponibles Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.	Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 404		
YEUX			
Lésions oculaires graves/Irritation: Données disponibles Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.	Peut causer une gêne oculaire légère et passagère. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 405		
Sensibilisation			
Sensibilisation respiratoire: Pas de données finales pour ce produit.	Non susceptible d'être un sensibilisant respiratoire.		
Sensibilisation cutanée: Données disponibles. Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.	Non susceptible d'être un sensibilisant cutané. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 406		
Aspiration: Données disponibles.	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Basé sur les propriétés physico-chimiques du		

Date de révision: 08 May 2020 Numéro de révision: 4.00

Page 12 de 18

produit. Mutagénicité sur les cellules germinales: Non susceptible d'être un mutagène sur les cellules germinales. Données disponibles. Les résultats de Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de tests ou d'études ne satisfont pas les structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du critères de classification. guide de l'OCDE. 471 473 474 476 478 479 Cancérogénicité: Données disponibles. Non susceptible de provoquer le cancer. Basé sur des données Les résultats de tests ou d'études ne expérimentales relatives à des produits de structure semblable. satisfont pas les critères de classification. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 453 Toxicité sur la reproduction: Données Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Basé sur des disponibles. Les résultats de tests ou données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de d'études ne satisfont pas les critères de classification. l'OCDE. 413 414 415 Lactation: Pas de données finales pour ce Non susceptible d'être nocif pour les bébés nourris au lait produit. maternel. Toxicité spécifique pour certains organes cibles (Specific Target Organ Toxicity, STOT) Exposition unique: Pas de données finales Non susceptible de provoquer des lésions d'organes à la suite pour ce produit. d'une exposition unique. Non susceptible de provoquer des lésions d'organes à la suite Exposition répétée: Données disponibles. Les résultats de tests ou d'études ne d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Basé sur satisfont pas les critères de classification. des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 408 413

AUTRES INFORMATIONS

Pour le produit lui-même:

Les vapeurs à des concentrations supérieures aux niveaux d'exposition recommandés sont irritantes pour les yeux et les voies respiratoires, peuvent provoquer maux de tête et vertiges, sont anesthésiantes et peuvent entraîner d'autres effets sur le système nerveux central. Le contact cutané prolongé et/ou répété avec des produits de faible viscosité peut causer une délipidation de la peau susceptible d'entraîner irritation et dermatite. De petites quantités de liquide aspirées dans les poumons durant l'ingestion ou le vomissement sont susceptibles de causer une pneumonie chimique ou un œdème pulmonaire.

RUBRIQUE 12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

L'information fournie est basée sur les données disponibles du produit, les composants du produit, ou pour les produits similaires, par l'application de principes d'extrapolation.

12.1. TOXICITE

Produit -- N'est pas susceptible d'être nocif pour les organismes aquatiques.

Produit -- N'est pas susceptible de présenter de toxicité chronique pour les organismes aquatiques.

12.2. PERSISTANCE ET DEGRADABILITE

Biodégradation:

Produit -- Susceptible de se biodégrader facilement.

Hydrolyse:

Produit -- La transformation due à l'hydrolyse n'est pas susceptible d'être significative.

Photolyse:

Produit -- La transformation due à la photolyse n'est pas susceptible d'être significative.

Date de révision: 08 May 2020 Numéro de révision: 4.00

Page 13 de 18

Oxydation atmosphérique:

Produit -- Susceptible de se dégrader rapidement dans l'air.

12.3. POTENTIEL DE BIOACCUMULATION Non déterminé.

12.4. MOBILITE DANS LE SOL

Produit -- Fortement volatil, va se répartir rapidement dans l'air. N'est pas susceptible de se répartir dans les sédiments et la phase solide des eaux usées.

12.5. RESULTATS DES EVALUATIONS PBT ET vPvB

Le produit ne satisfait pas aux critères PBT ou vPvB de l'Annexe XIII de REACH.

12.6. AUTRES EFFETS NEFASTES

Pas d'effets néfastes attendus.

DONNEES ECOLOGIQUES

Ecotoxicité

Essai	Durée	Type d'organisme	Résultats d'essais
Aquatique - Toxicité aiguë	48 heure(s)	Daphnia magna	LE0 1000 mg/l
Aquatique - Toxicité aiguë	96 heure(s)	Oncorhynchus mykiss	LL0 1000 mg/l
Aquatique - Toxicité aiguë	72 heure(s)	Pseudokirchneriella subcapitata	LE0 1000 mg/l

Persistence, dégradabilité et potentiel de bioaccumulation

· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·					
Moyens	Type d'essai	Durée	Résultats d'essais: Base		
Eau	Biodégradabilité facile	28 jour(s)	Pourcentage dégradé 80		

RUBRIQUE 13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Les recommandations pour l'élimination concernent le produit tel qu'il est fourni. L'élimination doit se faire conformément aux lois et réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

13.1. METHODES DE TRAITEMENT DES DECHETS

Ce produit peut être utilisé comme combustible dans une chaudière contrôlée, ou éliminé par incinération contrôlée à très hautes températures afin d'empêcher la formation de produits de combustion indésirables.

Le code de classification du catalogue européen des déchets (CED) est spécifique au processus de production et aux composants des déchets. Déterminer le code CED selon les critères définis au catalogue européen des déchets et la liste des déchets dangereux établie par la Décision de la Commission n° 2000/532/CE, telle que mise à jour.

Mise en garde concernant les emballages vides Alerte Récipient Vide (si applicable) : Les récipients vides peuvent contenir des résidus, ils sont potentiellement dangereux. Ne pas essayer de re-remplir ou de nettoyer les récipients sans instructions appropriées. Les fûts vides doivent être entièrement rincés et stockés dans un endroit sûr jusqu'à une

Date de révision: 08 May 2020 Numéro de révision: 4.00

Page 14 de 18

élimination appropriée ou un re-conditionnement approprié. Les récipients vides ne doivent être collectés pour recyclage, récupération ou élimination que par un prestataire convenablement qualifié ou agréé, et conformément aux réglementations gouvernementales. NE PAS METTRE SOUS PRESSION, COUPER, SOUDER, BRASER, PERCER, BROYER OU EXPOSER DE TELS RÉCIPIENTS A LA CHALEUR, AU FEU, AUX ÉTINCELLES, A L'ÉLECTRICITÉ STATIQUE OU TOUTE AUTRE SOURCE D'IGNITION. ILS PEUVENT EXPLOSER ET ENTRAÎNER DES

BLESSURES OU LA MORT.

RUBRIQUE 14

INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TERRE (ADR/RID): 14.1-14.6 Non réglementé pour le transport terrestre

VOIES NAVIGABLES INTERIEURES (ADN)

14.1. Numéro ONU (ou ID): 9003

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies (Nom technique): MATIERES DONT LE POINT D'ECLAIR

EST SUPERIEUR A 60°C MAIS INFERIEUR OU EGAL A 100°C (isodécane, n-décane)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

14.4. Groupe d'emballage: (N/A)

14.5. Dangers pour l'environnement: Aucun

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Etiquette(s): 9 (F)

MER (IMDG): 14.1-14.6 Non réglementé pour le transport maritime selon le code IMDG

MER (Annexe II de la convention MARPOL 73/78):

14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC Nom de la substance: LIQUIDE NOCIF, N.F., (7) N.S.A., (EXXSOL D60, contient des iso- et cycloalcanes en (C10-C11))

Type de navire requis: 3 Catégorie de pollution: Y

AIR (IATA): 14.1-14.6 Non réglementé pour le transport aérien

RUBRIQUE 15

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

STATUT REGLEMENTAIRE ET LOIS ET REGLEMENTATIONS APPLICABLES

Listé ou exempt de la liste/notification sur les inventaires chimiques suivants (Peut contenir des substances sujettes à notification active à l'inventaire TSCA de l'EPA avant l'importation aux États-Unis): AIIC, DSL, ENCS, IECSC, KECI, PICCS, TCSI, TSCA

Les listes d'inventaire nationales sont basées sur le ou les numéros CAS répertoriés ci-dessous.

CAS
64742-48-9
64742-47-8

Date de révision: 08 May 2020 Numéro de révision: 4.00

Page 15 de 18

15.1. REGLEMENTATIONS/LEGISLATION PARTICULIERES A LA SUBSTANCE OU AU MELANGE EN MATIERE DE SECURITE, DE SANTE ET D'ENVIRONNEMENT

Directives et Règlements UE applicables:

Règlement 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances.... tel que modifié.

Directive 2004/42/EC relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules et modifiant la Directive 1999/13/CE.

Directive 98/24/CE [... concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail ...]. Pour des détails sur les exigences, se référer à cette directive.

Règlement (CE) n°1272/2008 [relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.. et amendements à ce règlement]

REACH Restrictions sur la fabrication, mise sur le marché et utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux (Annexe XVII):

Les entrées suivantes de l'Annexe XVII peuvent être envisagées pour ce produit : 03

Lois et réglementations nationales:

Maladies à caractère professionnel: n° 601

Maladies professionnelles: n° 84

Travaux interdits: Travailleurs de moins de 18 ans (sauf dérogation). **Installations classées, sites enregistrés et autorisés:** 1434, 4130

15.2. EVALUATION DE LA SECURITE CHIMIQUE

Informations REACH: Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour la ou les substances présentes dans ce produit.

RUBRIQUE 16

AUTRES INFORMATIONS

USAGES IDENTIFIES:

Fabrication de la substance (PROC1, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, SU10, SU3, SU8, SU9) Distribution de la substance (PROC1, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, SU3, SU8, SU9)

Formulation et (re)conditionnement de substances et mélanges (PROC1, PROC14, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, SU10, SU3)

Utilisation dans les revêtements et peintures - Industriel (PROC1, PROC10, PROC13, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, SU3)

Utilisation dans les agents de nettoyage - Industriel (PROC1, PROC10, PROC13, PROC2, PROC3, PROC4, PROC7, PROC8a, PROC8bSU3,)

Utilisation dans les opérations de production et de forage sur les champs pétroliers - Industriel (PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8b, PROC8b, SU3)

Lubrifiants - Industriel (PROC1, PROC10, PROC13, PROC17, PROC18, PROC2, PROC3, PROC4, PROC7, PROC8a,

Date de révision: 08 May 2020 Numéro de révision: 4.00

Page 16 de 18

PROC8b, PROC9, SU3)

Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage - Industriel (PROC1, PROC10, PROC13, PROC17, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, SU3)

Utilisation en tant que liants et agents de décoffrage - Industriel (PROC1, PROC10, PROC13, PROC14, PROC2, PROC3, PROC4, PROC6, PROC7, PROC8a, PROC8b, SU3)

Utilisation en tant que carburant - Industriel (PROC1, PROC16, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b, SU3) Fluides fonctionnels - Industriel (PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, SU3)

Utilisation en laboratoires - Industriel (PROC15, SU3)

Traitement de polymères - Industriel (PROC1, PROC13, PROC14, PROC2, PROC21, PROC3, PROC3, PROC4, PROC5, PROC6, PROC8a, PROC8b, PROC9, SU10, SU3)

Produits chimiques de traitement de l'eau - Industriel (PROC1, PROC13, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, SU3)

Produits chimiques - industrie minière (PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, SU3) Utilisation dans les revêtements et peintures - Professionnel (PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, SU22)

Utilisation dans les agents de nettoyage - Professionnel (PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC19, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, SU22)

Utilisation dans les opérations de production et de forage sur les champs pétroliers - Professionnel (PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8b, PROC8b, SU22)

Lubrifiants - Professionnel (faible rejet) (PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC17, PROC18, PROC2, PROC20, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, SU22)

Lubrifiants - Professionnel (rejet élevé) (PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC17, PROC18, PROC2, PROC20, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, SU22)

Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage - Professionnel (PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC17, PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, SU22)

Utilisation en tant que liants et agents de décoffrage - Professionnel (PROC1, PROC10, PROC11, PROC14, PROC2, PROC3, PROC6, PROC8a, PROC8b, SU22)

Utilisation en tant que carburant - Professionnel (PROC1, PROC16, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b, SU22) Fluides fonctionnels - Professionnel (PROC1, PROC2, PROC20, PROC3, PROC8a, PROC9, SU22)

Applications pour dégivrage et antigel - Professionnel (PROC1, PROC1, PROC2, PROC8a, PROC8b, SU22)

Applications routières et de construction (PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC2, PROC8a, PROC8b, PROC9, SU22)

Utilisation en laboratoires - Professionnel (PROC15, SU22)

Fabrication et utilisation d'explosifs (PROC1, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b, SU22)

Traitement de polymères - Professionnel (PROC1, PROC14, PROC2, PROC21, PROC6, PROC8a, PROC8b, SU22) Produits chimiques de traitement de l'eau - Professionnel (PROC1, PROC13, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, SU22)

Utilisation dans les revêtements et peintures - Consommateur

(PC01,PC04,PC08,PC09A,PC09B,PC09C,PC15,PC18,PC23,PC24,PC31,PC34, SU21)

Utilisation dans les agents de nettoyage - Consommateur (PC03,PC04,PC08,PC09A,PC09B,PC09C,PC24,PC35,PC38, SU21)

Lubrifiants - Consommateur (faible rejet) (PC01,PC24,PC31, SU21)

Lubrifiants - Consommateur (rejet élevé) (PC01,PC24,PC31, SU21)

Utilisation en tant que carburant - Consommateur (PC13, SU21)

Fluides fonctionnels - Consommateur (PC16,PC17, SU21)

Utilisations pour produits cosmétiques/de soin corporel, parfums et produits parfumés - Consommateurs (PC28,PC39, SU21)

REFERENCES: Les sources d'information utilisées pour élaborer cette fiche de données de sécurité incluent une ou plusieurs des sources suivantes: résultats d'études toxicologiques internes ou de fournisseur(s), dossiers produits du CONCAWE, publications d'autres associations industrielles telle que le consortium européen REACH des solvants

Date de révision: 08 May 2020 Numéro de révision: 4.00

Page 17 de 18

hydrocarbonés, Robust Summaries du programme USA HPV, la base de données européenne IUCLID, publications de l'USA National Toxicological Program, et autres sources, de façon appropriée.

Liste des abréviations et acronymes susceptibles d'être utilisés dans cette fiche de données de sécurité:

COV Composé Organique Volatil

AIIC Inventaire australien des produits chimiques industriels

AIHA WEEL Valeurs limites d'exposition dans l'environnement de travail édictées par l'Association américaine

d'hygiène industrielle (American Industrial Hygiene Association)

ASTM International, connue à l'origine sous le nom de American Society for Testing and Materials

(ASTM)/Société américaine d'essais et de matériaux

DSL Domestic Substance List (Canada)

EINECS Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (European Inventory of

Existing Commercial Substances)

ELINCS Liste européenne des substances chimiques notifiées (European List of Notified Chemical

Substances)

ENCS Existing and new Chemical Substances (Inventaire Japonais)

IECSC Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (Inventory of Existing Chemical

Substances in China)

KECI Inventaire coréen des substances chimiques existantes (Korean Existing Chemicals Inventory)

NDSL Non-Domestic Substances List (Canada)

NZIoC Inventaire néo-zélandais des produits chimiques (New Zealand Inventory of Chemicals)

PICCS Inventaire philippin des produits et substances chimiques (Philippine Inventory of Chemicals and

Chemical Substances)

VLE (TLV) Valeur limite d'exposition VLE (TLV) (Conférence américaine des hygiénistes industriels

gouvernementaux / ACGIH)

TSCA Toxic Substances Control Act (Inventaire USA)

UVCB Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières

biologiques.

LC Lethal Concentration
LD Lethal Dose
LL Lethal Loading
EC Effective Concentration
EL Effective Loading

CSEO (NOEC) No Observable Effect Concentration DSEO-R (NOELR) No Observable Effect Loading Rate

LEGENDE DES MENTIONS DE DANGER FIGURANT DANS LA RUBRIQUE 3 DE CE DOCUMENT (pour information uniquement) :

[Flam. Liq. 4 H227]: Liquide combustible ; Liquides inflammables, catégorie de danger

Asp. Tox. 1 H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires ; Danger par aspiration, catégorie de danger

[Skin Irrit. 3 H316]: Provoque une légère irritation cutanée ; Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger

EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

LES REVISIONS SUIVANTES ONT ETE FAITES DANS CETTE FICHE DE DONNEES DE SECURITE:

GHS Symbole de santé Une information a été modifiée.

Rubrique 1: Fournisseur Une information a été modifiée.

Rubrique 1 : Fournisseur Une information a été modifiée.

Date de révision: 08 May 2020 Numéro de révision: 4.00

Page 18 de 18

Rubrique 6 : Mesures de protection Une information a été modifiée.

Rubrique 9 : Limites d'inflammabilité - LEL Une information a été modifiée. Rubrique 9 : Limites d'inflammabilité - UEL Une information a été modifiée.

Rubrique 14 : Nom technique ADN Une information a été modifiée.

Rubrique 15: Statut / Inventaires chimiques nationaux Une information a été modifiée.

Rubrique 15: Données REACH Annexe XVII Une information a été ajoutée.

Les informations et recommandations figurant dans ce document sont, à la connaissance de GMI, exactes et fiables à la date de publication. Vous pouvez contacter GMI pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible édité par GMI. Ces informations et les recommandations sont mises, pour prise en compte et examen, à la disposition de l'utilisateur. Il est de la responsabilité de celui-ci de s'assurer que le produit convient à l'utilisation qu'il en prévoit. Si l'acheteur reconditionne ce produit, il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer que les informations concernant la santé, la sécurité et les autres informations nécessaires figurent avec et/ou sur le conteneur. Les mises en garde et les procédures pour manipuler en toute sécurité doivent être fournies aux utilisateurs et manipulateurs. L'altération de ce document est strictement interdite. Sous réserve de dispositions légales statuant autrement, la republication ou la retransmission de ce document, en totalité ou partie, n'est pas permise.

À usage interne seulement MHC: 1A, 0, 0, 0, 2, 0

DGN: ALL2496HFR (1017290)